

**Unité bidépartementale Eure Orne**

Evreux, le **06 FEV. 2024**

**Affaire suivie par :** Corinne Coubard

**Tél. :** 02 32 29 62 50

**Courriel :**

[ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr)

**Compte rendu de la commission de suivi de site de NUFARM – SYNGENTA - REMEA  
Vendredi 29 septembre à Gaillon**

Sous la présidence de Monsieur Karl TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure, s'est tenue le vendredi 29 septembre à 10h la commission de suivi de site des entreprises NUFARM, SYNGENTA et REMEA, en salle du conseil à la mairie de Gaillon.

**Participants :**

Monsieur TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure,  
Madame CHAUVIN, stagiaire ENA Préfecture de l'Eure,  
Madame GOFF, responsable pôle environnement sous-préfecture des Andelys,  
Monsieur VILCOT, chef de l'UBDEO/DREAL,  
Monsieur BONNET, inspecteur de l'environnement UBDEO/DREAL,  
Madame COUBARD, assistante UBDEO/DREAL,

Monsieur FLIECX, chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,

Lieutenant HANNEQUIN, SDIS Gaillon,  
Lieutenant KOSCIANSKI, SDIS 27,

Madame HANTZ, maire de Gaillon,  
Monsieur RIVOAL, 1<sup>er</sup> adjoint mairie de Gaillon,  
Madame BAUMANN, mairie de Gaillon – service urbanisme,  
Monsieur AULOY, maire de Port-Mort,  
Monsieur SAUNIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint Pierre la Garenne,

Monsieur PRESSOIR, directeur de l'entreprise SYNGENTA,  
Madame MOCOEUR, responsable QHSE de l'entreprise SYNGENTA,  
Madame GUILLOTIN, responsable Environnement de l'entreprise SYNGENTA,  
Monsieur CHRISTIEN, secrétaire CSE de l'entreprise SYNGENTA,

Monsieur AURIAT, directeur de l'entreprise NUFARM,  
Monsieur GARDELLE, responsable HSE & PSM de l'entreprise NUFARM,

Monsieur BOURGET, directeur général de l'entreprise REMEA France,  
Monsieur REVERT, responsable de la plateforme de Gaillon - REMEA,

Monsieur PIEDNOEL, gestion de crise SNCF RÉSEAU,

Madame DEVAUX, directrice adjointe de l'économie de l'emploi et la formation, AGGLO SEINE EURE,

Madame BARON, présidente de l'ASSPM,  
Monsieur DEFILLON, président association sauvegarde de l'environnement,

**Personnes excusées :**

Monsieur Nicolas LEBAS, sous-préfet des Andelys,  
DDETS,  
DDTM,  
ARS,  
CCI.  
UFC Eure,  
CSSCT Syngenta.

Avant de débiter la commission, Madame HANTZ, maire de Gaillon, propose aux membres de partager un café d'accueil. Elle remercie les participants de leur présence à cette commission, où sont représentés les élus de trois communes (Gaillon, Port-Mort et Saint-Pierre-la-Garenne), les services de la préfecture de l'Eure, l'ensemble des services de l'État, les associations de protection de l'environnement et les représentants des trois entreprises implantées sur les communes (NUFARM, SYNGENTA et REMEA).

Madame la maire donne la parole à Monsieur TERROLLION, directeur de cabinet du préfet de l'Eure.

En premier lieu, Monsieur TERROLLION tient à remercier le SIDPC de la préfecture et la DREAL pour avoir organisé récemment une visite dans les établissements SEVESO du département de l'Eure. Ces visites ont été l'occasion pour lui d'échanger avec les industriels et d'avoir une vision plus concrète de la vie de ces établissements.

Sous la présidence de Monsieur le directeur de cabinet du préfet de l'Eure, la commission de suivi de site (CSS) débute.

Monsieur le directeur de cabinet donne la parole à Monsieur VILCOT qui présente l'ordre du jour. La présentation de chaque entreprise sera suivie du bilan de l'inspection sur le site et d'un temps de questions/réponses.

**Société NUFARM**

Monsieur AURIAT, directeur du site, donne la parole à Monsieur GARDELLE, responsable HSE et PSM, qui a pris ses fonctions cette année : présentation de l'organisation du site de Gaillon et de ses objectifs.

Le site est implanté sur 14 hectares. Il est classé Seveso Seuil Haut et est certifié ISO 9001 et ISO 14001 (renouvellement en mars 2022). Le site totalise un effectif de 120 salariés. Son rayon PPI est de 726 mètres.

**Faits marquants (2022-2023) :**

- Absence d'accident ou d'incident majeur important.
- Inspections DREAL sur différentes thématiques.
- Visite du préfet de l'Eure sur le site le 30 août 2023.
- Développement Initiative 1MZ (HSE) : objectif 1 million d'heures sans accident de travail (6 thématiques - reporting mensuel).
- Renforcement des mesures HSE (étanchéité, protection incendie, détecteurs intelligents, optimisation STEP, dépollution des sols...).
- Audit environnemental Groupe en mars 2023.
- Audit croisé début 2023 avec un homologue d'un autre site.
- Organisation HSE : deux créations de poste en CDI et recrutement du responsable HSE & PSM.

Dans le cadre du développement du site, plusieurs projets sont en cours dont :

- Projet SL en phase de développement (formulation et conditionnement sur le site de Gaillon pour des produits principalement à base aqueuse). Un porter-à-connaissance a été déposé auprès de la DREAL.
- Projet pilote de synthèse : investissement pour relancer cette activité (seul pilote de synthèse au monde). Ce projet fera l'objet d'un porter à connaissance.
- Extension de la capacité de stockage (finalisation d'un cas par cas).
- Extension d'un atelier à l'entrée du site (exclusion).
- Création d'un atelier de produits organiques.

Monsieur AURIAT souligne que le site de NUFARM a une grosse empreinte au sol. Tous les bâtiments existants seront réutilisés.

Monsieur GARDELLE présente les résultats environnementaux (air, eau et déchets) : stabilité de la production de déchets, pas de dépassement des rejets atmosphériques et des rejets dans l'eau. Poursuite de l'optimisation de la consommation d'eau sur le site : audit en cours de finalisation.

Audit environnemental Groupe en mars 2023 : différentes thématiques abordées qui ont donné lieu à des rapports mensuels sur l'évolution des sujets évoqués, des plans d'actions et si nécessaire la définition éventuelle des besoins en ressources humaines ou financières.

Audit croisé début 2023 : audit thématique HSE de la part du responsable HSE Europe et d'un collègue d'un autre site Europe sur le site de Gaillon.

### DREAL

L'inspection des installations classées présente ses actions depuis la dernière CSS avec la réalisation d'une dizaine d'inspections dont deux ont donné lieu à des mises en demeure et deux ont permis de lever des mises en demeure. Les contrôles inopinés des rejets aqueux, réalisés par un laboratoire extérieur, ne montrent pas de dépassement.

### Questions :

Monsieur DEFILLON demande si le rapport annuel de la médecine du travail met en avant, ou non, des points concernant la santé des salariés au sein de l'entreprise (impact éventuel des émanations/retombées de terres polluées par exemple).

Monsieur GARDELLE répond qu'il n'a pas connaissance de points soulevés par le médecin du travail dans son rapport annuel quant à la santé des salariés au sein de l'entreprise.

Il rappelle qu'en matière de pollution il est question d'une pollution environnementale. Les salariés évoluent en zone couverte : isolation des potentielles remontées atmosphériques des molécules polluantes.

La société NUFARM travaille actuellement sur l'identification précise de la nappe de pollution et de sa direction. Les molécules de cette pollution ne sont pas forcément volatiles pour atteindre l'atmosphère de travail des salariés.

Monsieur DEFILLON demande si le périmètre de dangerosité sera modifié en raison des nouvelles fabrications (synthèse et formulation).

Monsieur AURIAT précise que le périmètre restera à 726 mètres. Les nouveaux projets développés ne modifieront pas le périmètre de dangerosité.

Monsieur AULOY, maire de Port-Mort, demande des précisions quant aux produits organiques.

Monsieur AURIAT indique qu'un changement de culture, une manière de faire plus raisonnée, est en cours chez Nufarm et ses clients, d'où l'élaboration de nouveaux produits biosolutions.

## Société SYNGENTA

Monsieur PRESSOIR, directeur du site, présente le site SYNGENTA. Site construit en 1951 sur une surface de 14 hectares. C'est un établissement Seveso seuil haut. Trois types de produits : fongicides (2800 tonnes aujourd'hui), traitements de semences (9,5 millions de litres) et granulés à base de soufre (Thiovit). L'effectif du site est de 160 collaborateurs.

Le site est certifié ISO 9001 (Qualité), 14001 (Environnement), 45001 (Sécurité) et évalué selon ISO 26000 (Responsabilité Sociétale des Entreprises) avec reconduction en 2022.

Intervention de Madame MOCOEUR, responsable QHSE depuis un an, afin de présenter les actions réalisées au sein de l'établissement en matière de risques industriels et leur coût. Entre autres, actions sur :

- les magasins de stockage : trentenaire Sprinkler (revue des besoins en eaux d'extinction et maintien des réseaux dans de bonnes conditions),
- la sécurité (industrielle, des personnes, de production) : réfection du Lit Fluidisé de l'installation Thiovit,
- l'étanchéité de la trappe en Seine (réalisation de tests afin d'assurer la mise en rétention du site à tout moment).

### Intervention de Madame GUILLOTIN, responsable Environnement

SYNGENTA souhaitant réduire son empreinte carbone de 40 % d'ici 2030, des projets d'amélioration environnementale ont été définis. Madame GUILLOTIN présente :

- le plan de transition énergétique de l'entreprise : mise en place du contrat énergie verte (2022/2023), installation d'une ferme solaire en 2026, remplacement de la chaudière eau surchauffée en 2029, installation d'une pompe à chaleur en 2030 afin de parvenir à chauffer les bâtiments tertiaires de manière indépendante ;
- les différentes actions envisagées pour y parvenir et leur coût [réalisation d'une cartographie de la distribution de la chaleur, actions sur les compresseurs et chasse aux fuites (air comprimé), mise en place d'un serveur pour mieux manager les données, optimisation de la gestion des flux d'eau...].

Madame GUILLOTIN présente ensuite les résultats environnementaux 2022 : rejets eaux en Seine, suivi eaux souterraines (problématique PFAS), rejets air (sur site et en dehors du site), déchets (valorisation et recyclage), émissions sonores.

### Intervention de Madame MOCOEUR : Situations d'Urgence

Sur le site de Saint-Pierre la Garenne, 5 accidents ont eu lieu l'année dernière avec arrêt de travail (un des plus mauvais résultats du groupe) et 1 incident lié aux procédés.

Le site est aujourd'hui dans une démarche d'amélioration continue au travers de différents audits (ABS, certifications, transport de matières dangereuses, DREAL et internes).

Plan d'Opération Interne : l'exercice annuel obligatoire a eu lieu le 25 novembre 2022 avec le support du CNPP. Il a donné lieu à la mise en place de différentes actions : recyclage des astreintes POI en partenariat avec le CNPP, exercices pratiques de routine...). En amont, il est procédé au suivi des formations des ESI présents sur site avec le CNPP.

Monsieur PRESSOIR retrace les différents échanges/rencontres qui ont eu lieu fin 2022 et en 2023 dans le cadre de la vie du site (administrations, visiteurs extérieurs et autres).

Deux plaintes ont été identifiées venant des voisins du site.

- Gêne et perturbation liées à la circulation d'un camion de livraison

Deux plans d'actions en cours pour y répondre

- l'un avec l'association sauvegarde de l'environnement en matière de densification de la signalisation pour diriger les camions vers le site de SYNGENTA (Monsieur DEFILLON souligne la fragilité du pont utilisé par les camions dans le cadre des livraisons sur site),
- l'autre avec l'entreprise DHL (qui gère les transports de SYNGENTA) afin que les chauffeurs puissent disposer du plan d'accès de manière numérique.

- Défaut d'entretien de certaines parcelles aux abords de la clôture : une tonte a été effectuée dans les 48h suivant le signalement.

### DREAL

Présentations des différentes actions de la DREAL sur le site de SYNGENTA depuis la dernière CSS.

- Inspections liées aux
  - notices de réexamen des études de dangers de certaines installations du site SYNGENTA,
  - contrôles du suivi de l'action nationale « bande des 100m autour des sites SEVESO »,
- Instruction des différentes EDD et des différents Porter à Connaissance (PAC).
- Nouvelle réglementation en matière de stockage de liquide inflammable et de matière combustible en entrepôt (avec demande aux industriels de réaliser un bilan de conformité par rapport aux textes, premières échéances 2026).
- Suivi du dossier de la pollution historique (pollution de la nappe en partie sous Saint-Pierre la Garenne).
- Contrôle inopiné des eaux de rejet en Seine réalisé par un laboratoire extérieur : pas d'écart relevé.

### Questions :

Monsieur SAUNIER, premier adjoint au maire de Saint Pierre la Garenne, fait part des inquiétudes formulées par les riverains sur le déplacement de la cuve et sur l'enlèvement de la haie qui protégeait des poussières.

Monsieur BONNET répond que la taille de la cuve va être réduite de moitié. Les travaux de mise en place doivent débuter les 3 et 4 octobre et seront finalisés fin octobre (dans le respect de la réglementation des distances de propriété). La haie initiale sera remise en place après les travaux de remplacement de la cuve.

Le dossier est suivi par SOPRED et ANTARGAZ.

### Société REMEA

Monsieur BOURGET, directeur général de REMEA France depuis début août, présente la société REMEA, structure du groupe VINCI et plus particulièrement de la branche Soletanche/Freyssinet.

La société REMEA est spécialisée dans la dépollution des sols et des nappes. Elle totalise 140 personnes, est présente dans quatre pays européens (dont une structure en France de 50 personnes) et à l'international. Elle représente 46 millions d'euros de chiffre d'affaires, environ 300 projets par an et bénéficie de 15 ans d'expérience. Elle réalise différentes prestations sur deux axes principaux :

- les travaux : dépollution des sols et des nappes, curage de bassins, d'étangs, de plans d'eau, déshydratation des boues, traitement des boues, services aux chantiers de construction ;
- les activités de traitement (sur des centres fixes comme celui de Gaillon).

Ses clients sont essentiellement des industriels (chimie, automobile) mais aussi des établissements publics (ADEME, EPFN) et des grands groupes de la construction.

Le centre fixe de Gaillon est une plateforme de traitement et de valorisation. Son implantation a été choisie afin d'offrir des capacités sur la région pour réceptionner, traiter les déchets et, autant que possible, les valoriser.

Monsieur BOURGET donne la parole à Monsieur REVERT, responsable de la plateforme de Gaillon.

Le site de Gaillon est situé derrière l'usine ALLIBERT, au bord de la Seine sur une emprise d'environ 2,5 hectares. Son exploitation a débuté en 2020. La vocation de la plateforme de Gaillon est le traitement et la valorisation des déchets. Ce n'est pas un centre d'enfouissement. Actuellement, 10/12 mille tonnes de terres sont présentes sur le site (capacité autorisée 28 000 tonnes en instantané ou/et 128 000 tonnes par an). Les atouts de la plateforme sont sa proximité à la Seine et son hangar (centre de traitement entièrement couvert).

Le principe de fonctionnement de la plateforme est de minimiser la partie qui sera enfouie, extraire la majeure partie de ce qui est valorisable et participer à la création d'un matériau secondaire. Ce qui ne peut pas être valorisé sera dépollué (utilisation de plusieurs techniques de dépollution). A Gaillon, le criblage et le traitement biologique sont utilisés. La dépollution par lavage est actuellement à l'étude.

L'effectif de la plateforme est de 3 à 4 personnes. Le personnel bénéficie d'un suivi médical renforcé. Les horaires de travail sont de 7h à 17h du lundi au vendredi.

Une traçabilité totale des matériaux est garantie (de l'arrivée sur la plateforme à la valorisation ou l'enfouissement) au travers de différents contrôles (vérification code identification déchet, analyses préalables, contrôle organoleptique, prélèvement d'échantillon avec analyse auprès d'un laboratoire).

Tous les process des matériaux sont sous bâtiment (maîtrise environnementale : confinement des poussières/des odeurs, des bruits, suivi des eaux).

Les différents matériaux sont acheminés sur la plateforme par péniches ou camions (respect de la charte trafic signée avec la mairie).

Des garanties financières ont été constituées pour la remise en état du site en cas de difficultés éventuelles de la société.

Monsieur REVERT présente le bilan annuel des mouvements de terres, des contrôles et auto-contrôles réalisés (intérieurs et extérieurs au site : pas de dépassement relevé).

Un accident sans gravité a été enregistré sur l'année écoulée (origine gestes et postures).

Les contrôles périodiques annuels réglementaires ne font ressortir aucune non-conformité.

Un exercice incendie avec le SDIS 27 doit être programmé très prochainement.

Monsieur REVERT précise que des actions/réflexions locales ou nationales menées par le groupe VINCI en matière environnementale sont suivies par la plateforme de Gaillon : maîtrise de la consommation électrique (installation d'un certain nombre de compteurs électriques), réduction de la consommation de carburant (mise en place d'engins à gestion électronique), développement du fluvial souhaité, amélioration de la technique du biotraitement...

Monsieur BOURGET précise que le souhait du groupe est de développer les effectifs sur la plateforme de Gaillon (installation envisagée d'un laboratoire externe avec embauche d'un technicien laboratoire et d'ingénieurs d'affaires).

### DREAL

Bien que l'entreprise REMEA à Gaillon ne soit pas classé Seveso, une inspection du site est réalisée au moins une fois par an. La dernière inspection de décembre 2022 avait mis en évidence une nécessité d'action corrective qui a été réalisée. L'inspection annuelle 2023 est programmée sur le dernier trimestre de l'année.

### Questions :

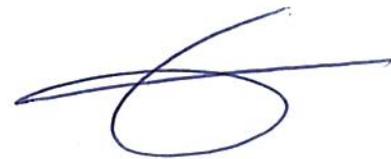
Monsieur DEFILLON rappelle la nécessité de développer la voie fluviale pour minimiser au mieux le trafic routier.

Madame la maire de Gaillon remercie la DREAL, les services de l'état et les entreprises pour cette commission très transparente dont le suivi est important pour les élus et permet de rassurer la population en cas d'inquiétudes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, Monsieur le directeur de cabinet remercie la DREAL et les industriels pour leur prise de parole, celles et ceux pour les questions qui ont été posées et clôt la commission.

NOTE POSTE-REUNION : Par courriel du 16 novembre 2023, la mairie de Gaillon a demandé à rajouter la société BIOGAZ GAILLON à la commission de suivi de site, du fait de nombreuses plaintes des riverains concernant les odeurs liées au process de méthanisation malgré des travaux réalisés à cet effet sur l'usine. **La CSS de 2024 votera pour l'intégration de ce site.**

Le directeur de cabinet du préfet



Karl TERROLLION